



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration du Conseil National Fédéral de la FNEC FP-FO, réuni les 12 et 13 octobre 2017

Plus que jamais, l'indépendance syndicale :

Les mesures d'ores et déjà mises en œuvre par le gouvernement Macron-Philippe indiquent clairement le cap qu'il s'est fixé : coupes budgétaires dès 2017, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des aides personnalisées au logement, augmentation de la CSG de 1,7 points, blocage du point d'indice, rétablissement du jour de carence, suppression de dizaines de milliers de postes dans la fonction publique. Les ordonnances dont nous demandons le retrait aggravent la loi El Khomri en généralisant l'inversion de la hiérarchie des normes pour faire de l'entreprise le niveau où devraient être définies toutes les questions relatives au droit du travail. Dès maintenant le gouvernement engage la réforme de la formation professionnelle et il annonce dans la foulée celles de l'assurance chômage et des retraites. L'ensemble de cette politique a pour objectifs de faire baisser le coût du travail, de casser les services publics républicains et finalement faire disparaître les garanties collectives, tous les acquis arrachés par les salariés avec leurs organisations.

Pour mettre en œuvre ce programme, le gouvernement entend remettre en cause l'indépendance des syndicats et leur capacité à faire valoir les droits et revendications des salariés.

La création par les ordonnances d'une instance unique du personnel (délégué du personnel, comité d'entreprise, CHSCT) diminue le nombre de délégués dans les entreprises, affaiblit les organisations syndicales. Elle modifie la place des organisations syndicales dans l'objectif d'associer les délégués syndicaux aux décisions du patron, de les priver de leur liberté de revendiquer comme le confirment les propos de la ministre pour qui cette instance unique permettrait « *d'évoluer dans une recherche constante de convergence entre l'intérêt des salariés et celui de l'entreprise* ». Cette remise en cause de l'indépendance syndicale pour réaliser l'association capital-travail, s'exprime également à travers le projet visant, dans le cadre du CESE, à intégrer les organisations syndicales dans le processus législatif. Le CNF s'inquiète de ce projet qui met en péril le syndicalisme indépendant et confédéré et s'engage d'ores et déjà à le combattre. Il rappelle son attachement indéfectible à la charte d'Amiens, plus que jamais d'actualité.

Agir pour les revendications :

Le CNF affirme sa volonté de poursuivre et d'amplifier l'action syndicale de construction du rapport de force, par l'action commune à chaque fois que cela est possible pour, en métropole et en outre-mer :

- mettre fin aux politiques d'austérité, qui bloquent les salaires, suppriment les postes, ferment des services,
- préserver la hiérarchie des normes et les garanties collectives et obtenir l'abrogation de la loi Travail El Khomri et le retrait des ordonnances,
- bloquer les contre-réformes qui disloquent le service public et qui visent à liquider les garanties statutaires.

Pour le CNF la détermination des salariés, des personnels à s'opposer aux politiques de régression sociale est intacte.

Cette volonté de résistance s'est exprimée dans les nombreuses mobilisations qui ont eu lieu dès la rentrée, en particulier contre la suppression massive de contrats aidés. Des résultats importants ont été obtenus dans plusieurs départements (Martinique, Vaucluse, Haute-Loire, ...). Le CNF appelle les syndicats de la Fédération à amplifier la mobilisation pour le maintien de tous les emplois, la transformation des emplois aidés en postes statutaires en lien avec les sections fédérales de la FSPS-FO, avec les UD et à chaque fois que c'est possible dans l'action commune.

Cette volonté de résistance s'est exprimée le 10 octobre, dans la grève et les manifestations massives dans la Fonction publique. Les personnels n'acceptent pas le gel des salaires pour la 7ème fois depuis 2010. Ils n'acceptent pas les 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique annoncées par le gouvernement et mises en œuvre dans le Projet de Loi de Finances 2018.

Ils n'acceptent pas l'accumulation des contre-réformes qui disloquent le service public, mettent à mal leurs garanties statutaires, leurs conditions de travail et les poussent à bout. Au moment où le ministre des Action et des Comptes publics veut associer les organisations syndicales au grand débat sur l'Action publique, le CNF se félicite de la décision de l'UIAFP-FO de ne pas participer aux prochaines réunions. Il se félicite également des prises de position le plus souvent communes adoptées dans les nombreuses réunions syndicales, assemblées de personnels tenues à notre initiative en s'appuyant sur les revendications de la fédération et de la FGF-FO et exigeant :

- L'augmentation des salaires et de la valeur du point d'indice,
- La défense du statut général et des statuts particuliers,
- Le retrait des ordonnances.

Le CNF reprend à son compte la revendication de l'UIAFP-FO : retrait du PPCR, non à l'augmentation de la CSG, maintien du financement de la Sécurité sociale par les cotisations.

Bien que confronté à un rejet massif de sa politique, le gouvernement entend appliquer dans tous les secteurs ses plans de régression.

Dans l'Education nationale et dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, les ministres actuels confirment et aggravent l'ensemble des mesures de leurs prédécesseurs (réforme des rythmes scolaires, réforme du collège... dont nous exigeons l'abrogation) pour territorialiser l'école, dynamiser le cadre national du calendrier scolaire, des horaires, des programmes, des diplômes. Dans le même temps, ils projettent de liquider le baccalauréat à la fois comme diplôme national de fin d'études secondaires et comme premier grade universitaire et prétendent instaurer la sélection à l'entrée des universités.

Contre ces projets qui marqueraient un véritable basculement, le CNF se félicite de la déclaration commune FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT, SUD Education, Solidaires Etudiants, UNEF, UNL qui exige notamment le maintien du Bac comme premier grade universitaire et le refus de la sélection à l'entrée à l'université. Il appelle les personnels à se saisir largement du point d'appui que constitue cet appel commun pour défendre à la fois les diplômes nationaux qui sont le socle des conventions collectives et les statuts des personnels enseignants de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur.

Le CNF alerte les personnels sur les tentatives en cours pour parachever la territorialisation de l'école et des universités dans la continuité de la loi de Refondation et des lois Péresse-Fioraso. La fusion des Académies de Rouen et de Caen, dont la vocation est d'être généralisée à toutes les régions, s'inscrit dans les propos du ministre visant à plus d'autonomie des EPLE : renforcer la coopération avec les collectivités territoriales, renforcer la déconcentration de la gestion des personnels, voire, régionaliser le recrutement.

Dans la continuité de ses prédécesseurs, le ministre de l'Éducation Nationale veut mettre en cause les garanties statutaires des personnels dans l'objectif de les remplacer par des règles locales définies au niveau

de chaque établissement, c'est à dire pour imposer l'arbitraire et l'individualisation, notamment à l'encontre de leur liberté pédagogique. Il applique ainsi et cherche à aggraver la réforme de l'évaluation imposée par Najat Vallaud-Belkacem qui met en œuvre des promotions à la tête du client. Cette contre-réforme conduit au recrutement des personnels par la hiérarchie locale, comme vient de le confirmer le dernier rapport de la cour des comptes qui recommande notamment une gestion locale de l'affectation, et de la mutation des personnels et le salaire au mérite, recommandations dont le ministre s'est félicité et déjà prônées par le président de la République pendant la campagne électorale.

Le CNF constate d'ailleurs l'émoi que la mise en œuvre de l'évaluation découlant du PPCR provoque chez les personnels du 1^{er} et du 2nd degrés. Ainsi les personnels touchent pratiquement du doigt la signification concrète du PPCR qui conduit à l'individualisation de l'avancement selon l'évaluation des compétences individuelles en lieu et place de la notation chiffrée et de la prise en compte de l'ancienneté. C'est pourquoi le CNF invite ses structures à prendre toutes les initiatives pour opposer le rejet des personnels concernés à cette mise en cause des statuts particuliers. Le CNF exige l'abrogation de l'évaluation et des entretiens professionnels.

Alors que s'ouvrent les discussions sur l'avenir de la formation professionnelle, le CNF affirme, dans la continuité des mandats de la fédération et de la confédération, son opposition résolue à toute remise en cause de l'enseignement professionnel national public et laïque, sous statut scolaire, pour le fusionner ou le remplacer par l'apprentissage sous la tutelle des régions et pour satisfaire les besoins du patronat local. L'AFPA, association transformée en agence depuis le 1^{er} janvier 2017, connaît une situation alarmante. Elle risque d'être confrontée à la faillite et au dépôt de bilan ce qui montre où conduit la régionalisation de la formation professionnelle. Le CNF soutient les salariés de l'AFPA et leurs organisations qui exigent des garanties pour leur avenir. Le CNF s'opposera à un plan de départs des salariés de l'AFPA qui, sous couvert des ordonnances permettrait à la direction de l'AFPA de mettre en place des ruptures conventionnelles collectives en lieu et place d'un développement de l'AFPA. Le CNF revendique un retour à des financements publics de l'Etat permettant à l'AFPA de revenir à ses missions traditionnelles de service public envers les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion.

Dans le même contexte, le CNF s'oppose à toute tentative de filialisation du CNED qui conduirait au démantèlement et à la privatisation de cet établissement public d'enseignement à distance.

Construire le rapport de force interprofessionnel :

Cette accumulation de mesures et d'annonces ne laisse aucun doute sur la volonté du gouvernement d'aller jusqu'au bout dans la liquidation de tous les droits et garanties collectives des salariés. Chacune des contre réformes en cours ou programmées dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, à l'AFPA, à Jeunesse et Sports, à la culture, sont la déclinaison d'une offensive d'ensemble pour en finir avec les conquêtes sociales. Pour le CNF, le rapport de force interprofessionnel, donc la grève interprofessionnelle sont nécessaires pour bloquer et mettre en échec la politique gouvernementale.

La grève des routiers pour le retrait des ordonnances, la menace du blocage ont contraint le gouvernement à un recul. Une brèche est ouverte dans les ordonnances. Pour le CNF, ce recul constitue d'ores et déjà un point d'appui pour l'ensemble des secteurs.

Le CNF se félicite de la résolution du CCN du 29/09/17, votée à l'unanimité moins 20 abstentions, qui déclare que **« compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. Il donne mandat à la CE et au bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales »**.

C'est ce qu'attendaient avec impatience nos structures syndicales, nos militants et nos adhérents.

Le CNF appelle à réunir les instances, tous les syndiqués, à multiplier les réunions d'information syndicales, les assemblées des personnels pour mettre à l'ordre du jour la préparation de la grève interprofessionnelle pour le retrait des ordonnances.

Développer le syndicalisme libre et indépendant et s'organiser pour progresser aux élections professionnelles de 2018

Dans cette situation inédite, le CNF a mesuré l'enjeu et la portée des élections professionnelles dans la Fonction publique de décembre 2018. Plus de 5,2 millions d'électeurs voteront dans les trois versants de la fonction publique. La place et le rôle de FORCE OUVRIERE pour défendre le service public républicain, le statut général et les statuts particuliers impliquent la mobilisation de tous.

Le CNF considère que le résultat Force Ouvrière à l'issue du scrutin sera exclusivement le fruit de notre implantation militante et des dispositions que nos instances, dans le cadre de la fédération et en relation avec les UD, auront prises à tous les niveaux. En présentant des listes dans tous les secteurs de son champ de syndicalisation, la FNEC FP-FO affirmera et confortera sa place d'organisation indépendante pour renforcer ses syndicats pour défendre les revendications et ses mandats.

Le renforcement et le développement, par la création de nouvelles implantations syndicales partout où cela est possible, sont des objectifs communs pris par le CNF. Cette orientation concourt à la préparation du rapport de force pour faire aboutir les revendications. Le CNF se félicite de l'accroissement du nombre d'adhérents et du nombre d'implantations de syndicats FO dans les secteurs couverts par notre fédération. Ce développement est le fruit de notre attachement indéfectible au syndicalisme revendicatif libre et indépendant qu'incarne la cgt-FO.

Les milliers de collègues qui se regroupent autour des prises de position avec FO sont autant d'électeurs potentiels pour FO : c'est une campagne de construction de l'outil syndical. Le CNF invite tous les syndicats de la fédération à établir dès maintenant l'état de leur implantation, du nombre de voix nécessaires pour conforter la représentativité, et à établir en fonction de ces éléments leur plan de travail : c'est toujours voix par voix que se construira le vote Force Ouvrière.

Le CNF invite les instances à poursuivre la collecte des candidatures départementales, académiques et nationales, à mettre en œuvre le plan d'intervention, de déploiement (tournées, réunions d'information syndicale, formation syndicale). Le CNF insiste sur la nécessité de faire de cette campagne pour le vote FO une campagne de tous les adhérents, ce qui signifie dès maintenant : en informer tous les adhérents, les solliciter, organiser avec eux la collecte des candidatures.

A travers ces élections, il s'agit de marquer la progression du syndicalisme indépendant et confédéré face au syndicalisme autonome d'accompagnement des contre-réformes. Plus que jamais les salariés ont besoin de Force Ouvrière et de sa détermination à ne rien lâcher sur les revendications et à tout mettre en œuvre pour résister à la régression sociale.

Vive l'indépendance syndicale et les revendications !

Vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière !

Vive la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière !

Adoptée à l'unanimité